**COMMUNE D'ANDERLECHT**
**Collège des Bourgmestre et Echevins**
Place du Conseil, 1
**B - 1070 BRUXELLES**

Vos réf. : 49199
Nos réf. : AVL/KD/AND-2.136/s.573
Annexe : /

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 41.
Transformations intérieures et changement d'affectation (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 19 juin 2015, sous référence, reçue le 30 juin, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2015.

La demande concerne un immeuble de rapport (avant 1932) situé dans la zone de protection de la Maison communale. Elle vise à régulariser des transformations intérieures et le changement d'affectation d'un studio en cabinet médical. Pour rappel, en mai 2008, la CRMS a émis un avis sur la transformation et la rénovation du rez-de-chaussée pour y aménager un cabinet médical et des appartements aux étages (3 + combles). Elle avait estimé que certaines modifications en toiture auraient eu un impact visuel négatif sur les perspectives depuis la Maison communale. Elle demandait de limiter au maximum la démolition des murs porteurs et décourageait la couverture de la courette dans un tissu urbain déjà particulièrement dense. Elle regrettait également le choix du PVC pour les nouveaux châssis constituant une perte patrimoniale et ne s'inscrivant pas dans une approche de développement durable.
La présente demande porte sur la transformation et le changement d'affectation du sous-sol et du premier étage en cabinet médical. La CRMS n'émet pas d'objection à ce changement d'affectation. Elle réitère toutefois son avis émis en 2008 concernant les transformations. Les châssis en PVC ainsi que la lucarne en façade avant ne peuvent être régularisés dans l'état.
S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.M.S. : Mme F. Cordier ;
B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.